



## Séance du 27 mai 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

|                    |  |
|--------------------|--|
| <u>Président</u>   | M. Diego de Haller                     |
| <u>Secrétaire</u>  | Mme Véronique Kobler                   |
| <u>Scrutateurs</u> | M. Guy Paquier<br>M. Frédéric Grosjean |

40 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Pieter Volgers, Thomas Buchanan, Patricia Baiutti Rouvenaz, Luc-Olivier Suter, Thibault Muller, Ancilla Tétaz, Lindsay Lessard, Charles Gabella, Raffaella Vitelli, Valery Mäder-Santschy, Anaïs Piguët, Diane Bonny, Nicolas Rosat, Christian Streit. Ne s'est pas excusé : Mathieu Félix.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à une large majorité avec 2 abstentions.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 39 oui, 1 abstention, avec les remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau

À la suite de l'envoi de l'agenda prévisionnel 2025-2026, le Président rappelle que les séances se tiennent en principe le dernier mardi du mois, sous réserve de contraintes externes. Il confirme néanmoins que la fondue n'aura pas lieu après une séance du Conseil, afin de ne pas limiter les discussions. Le calendrier définitif sera transmis lors de la séance du mois de juin.

Le Président félicite MM. Nicolas Rosat et François Strauss qui entament une nouvelle décennie. Un présent est remis à M. Strauss par l'huissier. M. Rosat étant absent ce soir, un présent lui sera remis ultérieurement.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 04/25 – Tennis Club Aubonne – halle de tennis : crédit pour la participation à la construction et cautionnement pour l’obtention d’un emprunt bancaire

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.00 TTC pour la participation à la construction d’une halle de tennis pour le TC Aubonne
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à cautionner le TC Aubonne pour l’emprunt nécessaire à la construction de la halle pour un montant maximum de CHF 1'800'000.00 TTC et pour une durée maximale de 25 ans

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n’étant pas demandée, le Président clôt ce point de l’ordre du jour.

4. Préavis no 05/25 – Constitution d’un DDP – droit distinct et permanent sur la parcelle 305 de la Commune d’Aubonne

Mme la Municipale Catherine Zweifel donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

- autorise la Municipalité à octroyer au Tennis Club d’Aubonne un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis et le projet d’acte ci-annexé
- autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Daniel Favre, Mirsad Muminovic, Florence Widmer, Catherine Moret Neyroud, Fabien Bettens. Suppléants : Verena Gubler, Marc Perrenoud.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n’étant pas demandée, le Président clôt ce point de l’ordre du jour.

## 5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 77% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 74% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 75% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 78% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 69% de CHF 713'000.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 68% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 80% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 3% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 0% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.28%. Etat de la dette au 22.04.2025 : CHF 20'272'500.00.

Il présente ensuite, en lien avec le préavis 07/22, la flotte des véhicules communaux au 30 avril 2025. Les commandes ont été échelonnées entre 2023 et 2025.

Mme la Municipale Catherine Zweifel annonce l'ouverture des candidatures pour le 21e Prix de la Ville d'Aubonne, un prix honorifique assorti d'une somme, destiné à une personne, un groupe ou une association ayant contribué au rayonnement d'Aubonne ou entretenant un lien fort avec la Commune, dans les domaines culturels, sportifs ou professionnels. Le dossier doit impérativement être présenté par un tiers et déposé au Greffe municipal, sous pli fermé avec la mention « Prix de la Ville d'Aubonne – Confidentiel », avant le 30 septembre 2025. Le règlement est disponible au greffe municipal ou en ligne sur le site de la Commune.

Elle annonce également le vernissage de l'exposition d'art contemporain de l'artiste Albin Christen, le jeudi 3 juillet à 18h, sur la promenade de l'allée du Chêne. Les œuvres resteront exposées jusqu'à fin octobre.

Elle informe que la fête du 1<sup>er</sup> août se déroulera cette année à l'Arboretum. Les festivités incluront, comme chaque année, un tournoi de pétanque, une marche, un match aux cartes, des sketches, un défilé de lampions, et un feu, sans feu d'artifice. Toutes les informations seront disponibles sur le site de la Commune.

Elle revient enfin sur la journée du samedi 24 mai dans le cadre d'Aubonne Bouge, saluant son grand succès. La piscine a également été inaugurée dans une ambiance conviviale, sous un temps favorable. Elle remercie les participants, les sociétés et tous les organisateurs qui ont contribué au succès de cette journée.

En conclusion, elle rappelle la 24<sup>ème</sup> AubonnExpo (Comptoir de La Côte) du 21 au 24 août 2025, dont l'affiche a été réalisée par M. Albin Christen. Plus de 80 exposants y sont attendus, avec en invités d'honneur l'EHC et la société Kapeeh.

Mme la Municipale Sandra Linder présente la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), anciennement appelée plan de classement des arbres. Elle rappelle que, suite à la fusion avec Montherod, une révision du plan avait été demandée. Il avait alors été indiqué que ce plan ne pouvait plus être maintenu sous sa forme initiale en raison de l'introduction de la nouvelle loi. Le projet de règlement, pourtant quasiment finalisé, est actuellement gelé en raison de divergences d'interprétation entre les services cantonaux (agriculture et biodiversité) sur la protection des vergers en zone agricole. Dans l'attente d'éclaircissements, il a été décidé de ne pas présenter un règlement qui risquerait d'aller à l'encontre des décisions finales.

Elle présente ensuite un projet de cohésion sociale entre le Centre des jeunes et les TSP (travailleurs sociaux), visant à favoriser le dialogue intergénérationnel afin que chacun puisse s'exprimer sur ce qu'il aime à Aubonne ainsi que ses souhaits pour la Commune. Plusieurs dates de rencontre avec la population sont prévues, notamment à la gare, à la piscine et à d'autres lieux de passage en mai et juin. Le projet inclut des portraits réalisés par photo ou dessin, avec une restitution prévue sur le stand de la Commune lors de l'AubonnExpo.

Elle évoque également l'Hôtel du Marchairuz, bâtiment historique de 1845, propriété de la société coopérative de l'Asile du Marchairuz. L'Association des amis du Marchairuz, créée en 1993, apporte un soutien financier à cette dernière et cherche actuellement des fonds pour la rénovation du bâtiment et la modernisation de son exploitation. Elle encourage chacun à soutenir ce patrimoine régional, par un don ou en devenant membre de l'association.

En réponse à une question posée lors de la précédente séance, elle rappelle la distinction entre l'étude de faisabilité de 2018, correspondant au stade du pré-projet, et l'étude lancée après l'adoption du préavis par le Conseil, visant à développer concrètement le projet en répondant aux besoins identifiés et aux normes en vigueur, jusqu'à la mise à l'enquête. Le préavis 02/21, relatif au crédit d'étude, couvre l'ensemble de cette démarche pour le site scolaire du Château. L'étude et la mise à l'enquête des pavillons s'inscrivent pleinement dans le cadre du crédit voté par le Conseil communal.

Elle alerte enfin sur la présence croissante dans la région du moustique tigre, vecteur de maladies comme le chikungunya, la dengue ou le zika. Reconnaisable à ses rayures blanches, il se développe dans de petites eaux stagnantes (coupelles, pneus, récupérateurs mal entretenus). Les œufs peuvent survivre plusieurs mois. Elle recommande des gestes simples : vider les contenants, frotter les bords ou remplir les plus grands de sable humide. L'usage d'insecticides est réservé aux professionnels. En cas de doute, un signalement peut être fait sur [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch). Elle conclut en insistant sur la responsabilité collective dans la prévention de ce problème de santé publique.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 6. Questions, vœux et divers

M. Maxime Regidor tient à remercier le Conseil pour le présent reçu à l'occasion de son anniversaire.

M. Claude Ioset rappelle que lors de l'adoption du préavis 07/22, un amendement avait été accepté, demandant à la Municipalité d'étudier une solution visant à compenser la consommation d'électricité des nouveaux véhicules par des moyens d'autoproduction. Il souhaite savoir où en est cette étude. M. le Syndic Yves Charrière répond que deux bâtiments sont actuellement à l'étude : la salle de Pré-Baulan, avec un potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques, et les bâtiments du Chêne, qui feront prochainement l'objet d'un préavis pour des travaux d'entretien. Le dossier est en cours, mais demande du temps.

M. Philippe Cretegnny revient sur l'agenda des séances pour l'année prochaine. Comme indiqué en début de séance, il se réjouit que celle de décembre ne coïncide pas cette année avec la traditionnelle fondue. Il invite néanmoins à rester attentif à la planification des autres séances, relevant des variations entre le deuxième et le troisième mardi du mois. Il rappelle également l'importance de respecter les délais de dépôt et de traitement des préavis. Il estime qu'au-delà de la date de décembre, d'autres ajustements pourraient être envisagés afin d'assurer une meilleure cohérence dans le calendrier. Le Président prend bonne note de sa demande.

Le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h07 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 24 juin 2025 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire